

Aménagement des villes nouvelles

A l'issue de cette formation, les participants auront acquis les outils et les compétences qui leur permettront :

- d'appréhender le cadre institutionnel, réglementaire, et de la gouvernance des villes nouvelles,
- de caractériser le cadre financier et le modèle économique,
- de cerner les méthodes et outils de programmation.

24/05/2010 > 10 jours

Paris

5 000 € HT

40007

■ Organisation

■ **Laurène PULLIAT**■ [Meitratech](#)

■ Coordination

■ **Ferroudja BESSIN-****BOUDJEMAI**■ *Consultante SCET*

■ Inscriptions

■ Tél : +331 4251 6111

■ Fax : +331 4251 6131

Public

Décideurs en matière de politique urbaine, responsables de l'aménagement et de l'urbanisme au niveau national et régional

Acteurs socio-économiques concernés : grands opérateurs immobiliers, développeurs économiques, opérateurs de transports ou d'infrastructures, etc

lundi 24 mai

■ 9h30 Accueil des participants

■ 10h00 M.

Mise en place d'une politique publique : outils de pilotage et de mise en œuvre

Fin de la journée à 17h30

mardi 25 mai

■ 9h30 M.

Les enjeux des villes nouvelles, en France dans les années 1960 et aujourd'hui : densification urbaine et développement durable

Fin de la journée à 17h30

mercredi 26 mai

■ 9h30 M.

Le cadre institutionnel : la gouvernance et les organisations opérationnelles

Fin de la journée à 17h30

jeudi 27 mai

■ 9h30 M

Les outils mis en place

Fin de la journée à 17h30

vendredi 28 mai

■ 9h30 M.

Le bilan des villes nouvelles et les outils innovants pour répondre à de nouveaux enjeux

Fin de la journée à 17h30

lundi 31 mai

■ 9h30 M.

Les acteurs du processus d'aménagement : leurs places, leurs attributions et les contrats les liant entre eux

Fin de la journée à 17h30

mardi 1^{er} juin

■ 9h30 M.

L'organisation des structures opérationnelles mises en place

Fin de la journée à 17h30

mercredi 2 juin

■ 9h30 M.

La maîtrise du processus d'aménagement ; les acteurs participant

Fin de la journée à 17h30

jeudi 3 juin

■ 9h30 M.

La maîtrise des opérations d'aménagement

Fin de la journée à 17h30

vendredi 4 juin

■ 9h30 M.

Du projet urbain aux opérations d'aménagement

Fin de la journée à 17h30

